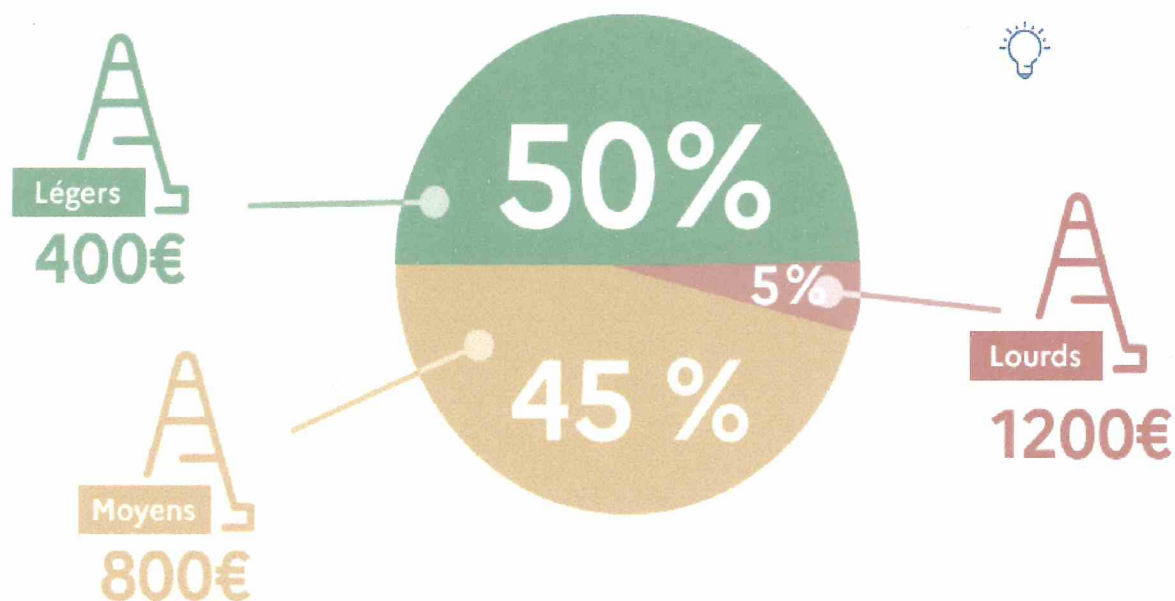


Dans le cadre de la fermeture progressive du réseau cuivre à l'horizon 2030, la Direction Générale des Entreprises (DGE) a lancé le 29 septembre 2025 un dispositif d'aide au raccordement à la fibre optique pour les particuliers et les Très Petites Entreprises (TPE) situées dans les communes concernées par la fermeture du réseau cuivre des lots 1 à 5 soit 230 communes seine-et-marnaises et nécessitant des travaux complexes sur les parcelles privatives. L'objectif est d'accompagner les ménages et les TPE, sous condition de ressources, dans les opérations de raccordement à la fibre engendrant des coûts d'aménagement importants en proposant une aide financière de 400€, 800€ ou 1 200€.



Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 janvier 2027 pour les demandes. L'Agence de Services des Paiements (ASP) instruit les demandes et rembourse le prestataire des travaux.

Vous trouverez, infra le parcours des particuliers et le parcours des TPE pour bénéficier de cette aide :

Parcours usager

PARTICULIER



Souscription à un abonnement fibre

L'utilisateur souscrit un abonnement auprès d'un opérateur commercial (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR).



Échec d'intervention technique

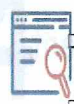
Si le raccordement est impossible, son opérateur lui édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



Connexion au site de l'ASP

Sur le site de l'ASP, l'utilisateur dépose :

- son attestation d'échec de raccordement
- sa pièce d'identité (ou via France Connect)
- Entrez son numéro fiscal pour tester son éligibilité.



Attribution d'aide et recherche d'un prestataire

Si éligible, l'ASP lui notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. L'utilisateur contacte une entreprise de travaux de son choix ou conseillée par votre opérateur.



Facturation des travaux

L'entreprise prestataire lui facture le montant des travaux, minoré du forfait d'aide (généralement sans reste à charge).



Raccordement à la fibre

Une fois les travaux réalisés, l'utilisateur recontacte son opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.

critères d'éligibilité



Logement individuel et résidence principale dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027



< 29 316 €

Quotient familial du foyer fiscal (avis 2025 sur les revenus 2024)

TPE

1 Souscription à un abonnement fibre

La TPE souscrit un abonnement auprès d'un opérateur commercial (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR).

2 Échec d'intervention technique

Si le raccordement est impossible, son opérateur lui édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



3 Connexion au site de l'ASP

Sur le site de l'ASP, la TPE dépose :

- son attestation d'échec de raccordement,
- la pièce d'identité et le mandat de son représentant
- son numéro SIRET pour tester l'éligibilité.

4 Attribution d'aide et recherche d'un prestataire

Si éligible, l'ASP lui notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. L'usager contacte une entreprise de travaux de son choix ou conseillée par votre opérateur.

5 Facturation des travaux

L'entreprise prestataire lui facture le montant des travaux, minoré du forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

6 Raccordement à la fibre

Une fois les travaux réalisés, la TPE recontacte son opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.

critères d'éligibilité



Local d'un bâtiment individuel dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027



< 2 M€ CA
< 10 salariés
> 1 an d'ancienneté
≠ liquidation judiciaire

Vous retrouverez toutes les informations utiles, ci-après, concernant cette aide :

- les FAQ (foires aux questions) pour les particuliers et les TPE : <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/faq-aide-la-realisation-des-travaux-en-domaine-prive-pour-le-raccordement-un-reseau-en-fibre-optique>
- les FAQ pour les entreprises de travaux : <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/faq-aide-la-realisation-des-travaux-en-domaine-prive-pour-le-raccordement-un-reseau-en-fibre-optique>
- Portail de l'ASP : <https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>

Je reste à votre disposition si besoin.